

La guerre a fait décroître le nombre des immigrants.

[Suite de la page 8.]

au pays pendant cette période, 28,103 étaient agriculteurs, 14,010 ouvriers, 10,885 machinistes, 3,031 commis, négociants, etc., 747 mineurs et 1,733 domestiques.

GARÇONS ORPHELINS VENUS DE GRANDE-BRETAGNE.

Des chiffres fournis par M. G. Bogue Smart, inspecteur en chef de l'immigration chez les enfants anglais, ministère de l'Immigration et de la Colonisation, démontrent que 9,875 de ces garçons se sont enrôlés volontairement dans l'armée canadienne au cours de la guerre. Les archives du ministère de l'Immigration indiquent que ces jeunes soldats ont gagné leur quote-part d'honneurs sur le champ de bataille, y compris un nombre considérable de décorations pour grande bravoure. Plusieurs qui se sont enrôlés comme simples soldats sont devenus plus tard officiers.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1918, on a reçu 17,916 demandes de la part de fermiers canadiens et d'autres personnes qui désiraient s'assurer les services de garçons des orphelinats d'Angleterre, mais par suite de l'état de guerre, il n'y a pas eu d'immigration de ces enfants au cours de l'année.

Depuis que l'on a commencé ce travail en 1869, on a fait venir au Canada 73,524 enfants des deux sexes, dont la grande majorité venaient des refuges Barnado, et d'après M. Smart tous, sauf un très petit nombre, sont devenus d'excellents citoyens. De ces enfants les deux tiers environ étaient des garçons, car la demande de ceux-ci par les fermiers et autres personnes est plus considérable que le nombre de garçons disponibles. Au cours de l'année 1911-12, il y eut 31,040 demandes de garçons, mais l'immigration totale des enfants n'atteignit que le chiffre de 2,689. L'année suivante on envoya au pays 2,643 enfants, et on reçut 33,493 demandes. En 1913-14, 32,417 personnes demandèrent de ces jeunes immigrants, mais il n'en vint que 2,318 au Canada. L'année suivante on reçut encore plus de 30,000 demandes, mais seulement que 1,799 enfants furent envoyés au pays. Au cours des années 1915-16 et 1916-17, seulement 1,072 enfants furent envoyés tandis que les demandes étaient presque aussi considérables que les années précédentes.

Comme presque tous ces garçons apprennent à cultiver la terre, au moins 75 pour 100, — ces chiffres sont tirés des statistiques du ministère de l'Immigration — deviennent des cultivateurs plus tard.

En attirant l'attention sur le grand nombre de ces garçons qui se sont enrôlés, M. Smart faisait remarquer que si on déduisait du total des immigrants tous ceux qui pour une quantité de raisons n'étaient pas aptes au service, on verrait que presque tous les garçons qui étaient bons pour le service se sont enrôlés.

Locomotives et charbon.

Près d'un tiers de tout le charbon brûlé au Canada est pris par les locomotives. D'après une brochure récente publiée par la Commission de conservation, celles-ci auraient employé, en 1916, 8,677,354 tonnes, soit 29.1 p. 100 de la consommation totale.

SOUSSIONS POUR UN QUAI D'ARSENAL.

Des soumissions cachetées, portant à l'endos "Soumission pour le quai de l'arsenal d'Esquimalt, C.-B.", et adressées à M. R. C. Desrochers, secrétaire du département des Travaux publics, Ottawa, seront reçues à ce bureau, jusqu'à midi, le vendredi, 24 janvier 1919, pour la reconstruction du quai de l'arsenal à Esquimalt, C.-B.

Les plans et la formule de contrat, de même que les spécifications et des formules de soumission peuvent être obtenus de ce département, du bureau de l'ingénieur de district, à Victoria, C.-B., ou aux bureaux de poste de Vancouver et d'Esquimalt.

Aucune soumission ne sera considérée qui ne sera pas faite sur des blancs fournis par ce département et conformément aux conditions énoncées sur ceux-ci.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté d'une banque incorporée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et pour un montant égal à 10 pour 100 de la soumission. Des obligations de guerre du Dominion, ou un chèque comme ci-dessus et des obligations du Dominion ensemble, seront acceptés comme garanties.

Note. — Des plans sur papier bleu (blue prints) peuvent être obtenus de ce département contre le dépôt d'un chèque accepté de \$20.00 payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce dépôt sera remboursé sur présentation d'une soumission régulière. Département des Travaux publics, Ottawa, le 21 décembre 1918.

INFORMATIONS BELGES.

La Belgique et le Grand Duché de Luxembourg. — Les chemins de fer hors du contrôle allemand.

La "Nation Belge" publie: "Nous possédons un droit de priorité sur les chemins de fer grands-ducaux. Avant 1870, une convention franco-belge grand-ducale, avait stipulé que les chemins de fer de l'Est exploiteraient pendant un certain nombre d'années les lignes de Guillaume-Luxembourg. A l'expiration de la convention, l'exploitation devait faire retour aux chemins de fer de l'Etat Belge. Par le traité de Francfort, l'Allemagne exigea que la compagnie d'Alsace-Lorraine fut substituée à la compagnie de l'Est. La convention expirait en 1914 et son exécution fut demandée par notre pays à l'Allemagne. Faute d'être soutenu par la diplomatie étrangère qui ne voulait "pas d'affaires" nous dûmes nous incliner devant la réponse de l'Allemagne, qui déclarait ne pouvoir nous remettre les chemins de fer, sous le prétexte que nous étions incapables de les défendre en cas de guerre."

Valeur comparative du bois de chauffage.

M. James White, président adjoint et sous-chef de la Commission de conservation, vient de publier une intéressante étude sous le titre de "Combustibles au Canada". Dans cette brochure, entre autres statistiques, on trouve des données quant à la valeur comparative du bois de chauffage. D'après un rapport des laboratoires des produits forestiers de Montréal, pour évaluer la valeur d'une tonne de charbon anthracite, il faudrait, en bois sec, une corde de bouleau, 1.15 corde de mélèze, 1.20 corde de sapin Douglas, 1.50 corde de pin, 1.55 corde de peuplier, 1.60 corde de pruche ou 2.10 cordes de cèdre.

Timbres de guerre en vente.

Des timbres d'épargne de guerre sont actuellement en vente dans quelque 9,200 bureaux par tout le Canada. Ce chiffre se répartit comme suit: 4,900 bureaux de poste, 3,142 banques et succursales, 1,089 gares de chemins de fer. La valeur actuelle des timbres de guerre maintenant en vente est d'environ \$2,250,000.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA.

Les commissaires du Service civil donnent par le présent avis que des demandes seront reçues de la part de personnes capables de remplir les positions suivantes dans le service civil du Canada:

1. Un agent de publicité pour prendre charge du travail de publicité du département de l'Immigration et de la Colonisation à un traitement de \$4,000 par année. Les aspirants doivent être capables de préparer et diriger les campagnes d'annonces dans les journaux, revues, et journaux d'agriculture, au Canada et ailleurs, montrant les avantages de s'établir au Canada; ils doivent avoir une connaissance et la pratique de systèmes de mettre à profit les demandes d'enquête au sujet de fermes, de la production et de la circulation de cinémas, et des ressources naturelles du Canada. Ils doivent pouvoir faire des conférences, connaître personnellement des écrivains, publicistes et associations qui s'intéressent aux problèmes de colonisation au Canada.

2. Un solliciteur départemental pour le personnel du ministère des Travaux publics à un traitement de \$3,500 par année, grade A de la première division. Les aspirants doivent posséder une connaissance approfondie de la loi commerciale et de la manière de faire les contrats, et en plus avoir eu au moins dix années de pratique dans cette branche de la profession du droit.

3. Un analyste pour le personnel du laboratoire à Halifax, ministère du Commerce et de l'Industrie, grade E de la première division. Cette nomination sera provisoire à \$1,400, par année. Si le fonctionnaire donne satisfaction il sera nommé à titre permanent au traitement de \$1,700 par année, à condition qu'il subisse avec succès l'examen prescrit par l'article 9 de la loi relative aux falsifications. Les aspirants doivent être gradués d'une université reconnue, avec distinction en chimie, et doivent avoir eu après ce cours une année d'expérience en analyse chimique.

4. Un gardien de forêt en charge de la réserve Nisbet, ministère de l'Intérieur, à un traitement de \$1,400 par année. Les aspirants doivent être âgés d'au moins 21 ans et de pas plus de 45, et doivent être en bonne santé. Ils doivent être bien au courant des travaux des bois, comprenant le mesurage du bois, l'arpentage élémentaire et la construction des chemins. Ils doivent posséder une instruction assez solide et avoir assez d'initiative pour s'acquitter des affaires relatives et préparer les rapports. Le fonctionnaire devra demeurer sur la réserve dans une maison fournie par le ministère, mais il devra se procurer l'équipage nécessaire pour voyager dans la réserve.

5. Sept marges à l'imprimerie de l'Etat, département du secrétaire d'Etat. Les aspirants doivent être des marges d'expérience.

Les formules de demandes, dûment remplies, doivent parvenir au bureau de la Commission du service civil pas plus tard que le 24 janvier. On peut obtenir les formules de demande d'inscription de l'inspecteur de district des réserves forestières, Prince-Albert, Sask., du maître de poste à Halifax ou du secrétaire de la Commission du service civil, à Ottawa.

Par ordre de la Commission,
WM FORAN,
Secrétaire.
Ottawa, le 2 décembre 1918.

L'émigration des Etats-Unis aux provinces de l'Ouest.

Le bureau du commissaire de l'immigration à Winnipeg écrit qu'au cours de la semaine dernière il est venu des Etats-Unis aux provinces de l'Ouest 151 personnes possédant \$35,528 en espèces sonnantes et \$23,700 en biens meubles; contre 416 personnes, avec \$33,890 et \$24,010, respectivement, l'an dernier.

Pendant la semaine, 21 homesteads ont été souscrits dans le Manitoba, 27 dans la Saskatchewan et 23 dans l'Alberta; soit un total de 71, comparativement à 149 l'année dernière.

AUGMENTATION DE SOLDE A LA GENDARMERIE A CHEVAL

Un nouveau décret accorde une augmentation aux sous-officiers et aux gendarmes.

La solde des sous-officiers et des gendarmes de la royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest a été augmentée en vertu du décret suivant, approuvé le 24 décembre:

Le comité du Conseil privé a pris en considération un rapport daté le 20 décembre 1918, soumis par le président du Conseil privé, contenant un mémoire daté le 20 décembre 1918, que soumet le contrôleur de la royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.

Le ministre abonde dans le sens dudit mémoire et recommande, en vertu de la loi des mesures de guerre, et autrement, que la solde des sous-officiers et des hommes de la gendarmerie soit augmentée de cinquante cents par jour; cette augmentation sera accordée comme suit:

(1) Aux gendarmes célibataires, le 1er jour de janvier 1919.

(2) Aux gendarmes mariés, à la date où expire leur allocation d'absence.

Le ministre recommande en outre que le décret du 16 décembre 1918 (C.P. n° 3096) soit annulé.

Le comité demande l'approbation de ce rapport.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

REGISTRES POUR TROUPEAUX LAITIERS.

La section d'industrie laitière et de réfrigération du département de l'Agriculture vient de publier une circulaire de 8 pages donnant des instructions complètes touchant la tenue de registres pour les troupeaux laitiers. La circulaire déclare que le département paiera à tout essayeur qualifié 10 sous pour chaque épreuve Babcock faite avec des échantillons de lait, pris à même le lait mêlé de tout un troupeau. La personne faisant les épreuves devra fournir elle-même l'essayeur Babcock et l'outillage nécessaire. De son côté, le département fournira gratuitement les pastilles d'acide sulfurique, les enveloppes d'envoi, les blancs de crédit, les étiquettes à coller sur les bouteilles d'échantillons et les formules d'enregistrement des pesées de lait sur la ferme. L'essayeur devra faire l'épreuve des échantillons mixtes chaque mois, inscrire le résultat de l'opération sur les feuilles d'enregistrement fournies à cet effet et les envoyer à Ottawa. Avec la circulaire le gouvernement envoie un modèle de registre, des explications sur la façon de le tenir et des formules de demandes, premièrement pour obtenir le concours du département dans la tenue des registres de troupeaux et deuxièmement pour être officiellement reconnu comme essayeur de lait. A noter qu'il n'est pas nécessaire d'affranchir les lettres quand on écrit à la Commission de l'industrie laitière et de réfrigération, et aussi que la circulaire mentionnée ci-dessus peut être obtenue gratuitement en en faisant la demande à la section des publications, département de l'Agriculture, Ottawa.

Les pêcheries du Yukon.

Le territoire du Yukon, pendant l'année 1916-17, a produit du poisson pour une valeur de \$60,210, en saumon, poisson blanc et truite, d'après le rapport publié par la branche des pêcheries du ministère du Service Naval. Les bateaux et les appareils employés dans ce travail sont évalués à \$12,437, et la pêche a donné de l'emploi à 243 hommes.

Contribution de la royale Gendarmerie à cheval.

Le rapport de la royale Gendarmerie à cheval montre que les contributions des membres de la gendarmerie au Fonds patriotique canadien atteignait le chiffre de \$40,446.61, au 30 septembre 1917.